

Horaires	Jours	Activités	Niveaux	Coût sem. en CHF (5 mois)	Total annuel en CHF
De 16h00 à 17h00	Lundi	Initiation cuisine (en français)	CP à CE2	410,00	820,00
		Allemand	CP à 6e	305,00	610,00
		Activités sportives G1	CE2 à 6e	305,00	610,00
		Allemand : préparation examens Goethe Institut	CE2 à 6e	305,00	610,00
De 12h30 à 13h15	Mardi	Ateliers philo : réflexions et discussions	sem. paires : CP à CE2 sem. impaires : CE2 à 6e	135,00	270,00
De 16h00 à 17h00		Initiation football et jeux de ballon	CP à CE2	305,00	610,00
		FLE : Français Langue Etrangère	CP à 6e	305,00	610,00
		Cuisine en anglais	CE2 à 6e	410,00	820,00
		Journal des enfants	CE2 à 6e	305,00	610,00
De 11h00 à 13h00	Mercredi	Natation	CP à 6e	500,00	1 000,00
De 14h00 à 17h00		Allemand intensif	CP à 6e	830,00	1 660,00
		Anglais intensif	CP à 6e	830,00	1 660,00
		Activités créatives, ludiques, sportives et nature	CP à 6e	830,00	1 660,00
De 11h45 à 12h30	Jeudi	Yoga en allemand G1	CE2 à CM2	230,00	460,00
De 16h00 à 17h00		Activités sportives G2	CP à CE2	305,00	610,00
		Théâtre	CP à 6e	305,00	610,00
		Couture - Tricot	CP à 6e	305,00	610,00
		Anglais	CP à 6e	305,00	610,00
De 11h45 à 12h30	Vendredi	Yoga en allemand G2	CP à CE2	230,00	460,00
De 16h00 à 17h00		Chorale	CP à 6e	305,00	610,00
		Gymnastique Rythmique et Sportive	CP à CE2 ou CE2 à 6e	305,00	610,00
		Création manuelle et graphique	CP à 6e	305,00	610,00
		Football	CE2 à 6e	305,00	610,00
Durée 30 min	A définir avec l'enseignant	Piano ou Chant solo	CP à 6e	915,00	1 830,00
De 16h00 à 17h00	Lu-Ma-Je-Ve	Aide aux devoirs – 1x / sem	CP à 6e	305,00	610,00
		Aide aux devoirs – 2x / sem	CP à 6e	610,00	1220,00
		Aide aux devoirs – 3x / sem	CP à 6e	915,00	1830,00
		Aide aux devoirs – 4x / sem	CP à 6e	1220,00	2440,00
De 17h00 à 18h30	Du lundi au vendredi	Accueil du soir – 1x / sem	CP à 6e	250,00	500,00
		Accueil du soir – 2x / sem	CP à 6e	500,00	1 000,00
		Accueil du soir – 3x / sem	CP à 6e	750,00	1 500,00
		Accueil du soir – 4x / sem	CP à 6e	1 000,00	2 000,00
		Accueil du soir – 5x / sem	CP à 6e	1 250,00	2 500,00

### Tarifs occasionnels (payable de suite en espèces au secrétariat)

De 16h00 à 17h00	Lu-Ma-Je-Ve	Aide aux devoirs	CP à 6e		25,00
De 14h00 à 17h00	Mercredi	Activités créatives, natures, ludiques et sportives	CP à 6e		70,00
De 17h00 à 18h30	Du Lundi au vendredi	Accueil du soir	CP à 6e		20,00

## **Facturation et modalité de paiement**

Le montant annuel sera facturé semestriellement avec la cantine.

Une première facture de 50 % vous parviendra début octobre pour **paiement fin octobre 2025**.

Une deuxième facture de 50 % vous parviendra début février pour **paiement fin février 2026**.

Pour les élèves externes, une seule facture couvrant le 100% des frais annuels sera envoyée début octobre 2025 pour **paiement fin octobre 2025**.

## **Arrivée d'un enfant en cours d'année**

En cas d'arrivée en cours d'année, les activités périscolaires seront calculées au prorata des mois de présence.

Pour une arrivée en cours de mois, le mois complet sera dû.

## **Absences**

En cas d'absence pour maladie, accident ou convenance personnelle, l'Ecole doit être prévenue rapidement. Si l'enfant est malade, la nature de la maladie doit être précisée et l'enfant ne sera réadmis qu'après son rétablissement, selon les directives du service de santé du canton de Bâle-Ville ([www.gesundheit.bs.ch](http://www.gesundheit.bs.ch)).

Aucune réduction du forfait ne sera accordée, ni aucun échange de jour ou d'activité ne sera possible.

## **Frais pour retards**

Une majoration de CHF 10.00 par tranche de 10 minutes sera facturée aux parents qui viendront rechercher leur(s) enfant(s) en retard en fin de journée.

## **Frais de rappel**

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés dès le 2<sup>e</sup> rappel **par facture**

CHF 100.00 de frais administratifs seront facturés en plus dès le 3<sup>e</sup> rappel **par facture**

CHF 50.00 de frais administratifs seront facturés dès le 3<sup>e</sup> rappel **pour l'année scolaire concernée**

CHF 100.00 de frais administratifs seront facturés dès le 4<sup>e</sup> rappel **pour l'année scolaire concernée**

L'Ecole se réserve le droit de refuser l'accès à ses locaux en cas de retard important dans le paiement des factures.

## **Départ d'un enfant en cours d'année**

En cas de départ au cours de l'année scolaire, les activités périscolaires seront facturées selon le pourcentage suivant du tarif annuel :

- 1<sup>ère</sup> période : 20% entre le 1<sup>er</sup> jour de l'année scolaire et les vacances de la Toussaint
- 2<sup>ème</sup> période : 40% entre le retour des vacances de la Toussaint et les vacances de Noël
- 3<sup>ème</sup> période : 60% entre le retour des vacances de Noël et les vacances d'Hiver
- 4<sup>ème</sup> période : 80% entre le retour des vacances d'Hiver et les vacances de Printemps
- 5<sup>ème</sup> période : 100% dès le retour des vacances de Printemps

Un préavis de 2 mois pour la fin d'une période devra être notifié par écrit par les parents.

En cas de non-respect de cette clause, une pénalité de 20% du tarif annuel sera facturée.

## **Remarques**

Les activités souhaitées seront définies en début d'année scolaire et valables pour toute l'année. Aucune désinscription ni aucun échange de jour ou d'activité ne sera possible en cours d'année. En revanche, une activité supplémentaire pourra être choisie, à condition qu'il y ait encore des places disponibles dans le groupe souhaité.